

11 avril 2018

Cher président de l'UGIB,

Chère présidente de la FNIB,

L'AFIU et la SIZ Nursing souhaitent vous interpellier sur la future formation des infirmiers spécialisés (IS) et sur la nouvelle classification de l'institut classification de fonctions (IF-IC).

Premièrement, avec le passage de l'infirmier responsable en soins généraux (IRSG) en quatre années d'études, la formation des futurs infirmiers spécialisés doit-être revue.

En examinant le nouveau cursus des IRSG, Nous constatons que l'application des compétences dans le cursus de 4 ans implique l'ajout de nouveaux cours. Ainsi, les cours existants, comme ceux dévolus au patient critique, ne sont pas revus à la hausse, et sont mêmes devenus dans certaines écoles optionnels.

Si nous voulons maintenir le même niveau de compétence et d'expertise, nous pensons que la spécialisation pour notre secteur doit rester à 60 ECTS dont la moitié pour la pratique clinique.

Cette proposition entrainerait une formation de 5 années complètes pour les infirmiers spécialisés dans le secteur critique avec toujours un niveau de bachelier. Il semble donc opportun que ces crédits de formation puissent également être valorisés par un moyen transparent en cours universitaires ce qui garantirait une progressivité de la formation, un spécialisé se décidant à obtenir un master universitaire pourrait alors compter sur une série de crédits déjà engrangés.

Deuxièmement, nous nous sentons très concernés par la nouvelle classification de l'IS par l'IF-IC. En effet, certains semblent soutenir que les infirmiers brevetés auront la même rémunération que les infirmiers spécialisés travaillant dans les services des urgences et des soins intensifs. Avec notre première proposition sur la formation des IS, des infirmiers ayant effectués 3 ans et demi d'études seront rémunérés de manière identique que des infirmiers qui auront réalisé réaliser 5 ans de formation !

Cette situation va entrainer une raréfaction des IS entrainant une diminution drastique de la qualité des soins et des difficultés dans les gestion de notre secteur. En effet, actuellement, les PIT et le tri infirmier aux urgences ne peuvent fonctionner qu'avec des IS et les normes d'agréments exigent une proportion d'IS dans nos services.

Au moment ou nous écrivons cette lettre, nous n'avons pas d'explication concrète de l'articulation entre l'IF-IC et les normes de fonctionnement USI/SUS/SMUR/PIT.

Nous déplorons également que les organisations syndicales n'aient pas consultés les associations professionnelles car fort est de constater que cette classification comporte

des incohérences apparentes et ce sans même aborder les différences discriminatoires des IS en pédiatrie.

Nous espérons que l'UGIB et la FNIB appuieront notre lettre auprès des instances politiques concernées et que nous puissions communiquer à nos membres de manière pédagogique les implications sur le terrain de cette réforme.

Arnaud Bruyneel
Président SIZ Nursing



Yves Maule
Président AFIU

